



Impacts économiques de la crise sanitaire Les secteurs d'activité les plus touchés regroupent un quart des salariés

Au 7 mai 2020, l'activité économique de Provence-Alpes-Côte d'Azur serait inférieure de 33 % par rapport à la « normale ». La région a ainsi subi un choc économique de même ampleur que celui de l'ensemble de la France. La crise sanitaire et les mesures d'endiguement affecteraient moins l'ensemble des activités non marchandes que les activités marchandes, en recul de 40 %. Compte tenu de leur poids élevé dans l'économie régionale, le commerce, les services aux entreprises et l'hébergement-restauration contribuent grandement à cette baisse d'activité. Les Alpes-Maritimes, où les services marchands pèsent plus que dans tout autre département de province, sont structurellement très exposées. À l'inverse, les Alpes-de-Haute-Provence, davantage tournées vers des activités non marchandes, sont moins affectées. Dans la région, un salarié sur quatre et près de la moitié des non-salariés travaillent dans un secteur très fortement impacté. Les zones les plus touristiques des Alpes et de la Côte d'Azur sont les plus concernées.

Benjamin Méreau, Pascale Rouaud (Insee)

Rédaction achevée le 6 mai 2020

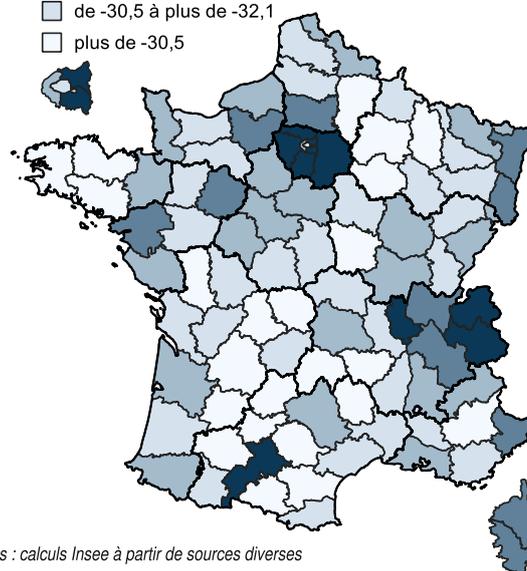
Depuis la mise en place de mesures de confinement le 16 mars pour faire face à la crise sanitaire du Covid-19, l'économie française tourne au ralenti. Les secteurs de l'hébergement-restauration ou les activités de loisirs sont presque totalement à l'arrêt. D'autres comme la construction, l'industrie et le commerce non alimentaire ont une activité très réduite. Certains, grâce à un large recours au télétravail, ont une activité moins réduite. À l'opposé, les secteurs répondant à des besoins essentiels tels que l'agriculture, l'industrie agroalimentaire, les commerces alimentaires, la santé, l'industrie pharmaceutique ou l'énergie ont un niveau d'activité proche de la normale.

Une baisse d'activité de 33 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Au 7 mai 2020, l'activité économique française serait globalement en baisse de 33,2 % par rapport à une situation normale. En faisant l'hypothèse qu'une branche d'activité est affectée avec la même intensité dans tous les territoires (*sources et méthode*), l'impact économique en Provence-Alpes-Côte d'Azur serait voisin de la moyenne nationale (-33,3 %). À l'échelle des régions métropolitaines, les disparités de perte d'activité sont relativement limitées au regard de l'ampleur du choc, de -30,5 % en Bretagne à -34,8 % en Corse (*figure 1*).

1 Estimation de la perte d'activité départementale liée aux mesures d'endiguement (en %)

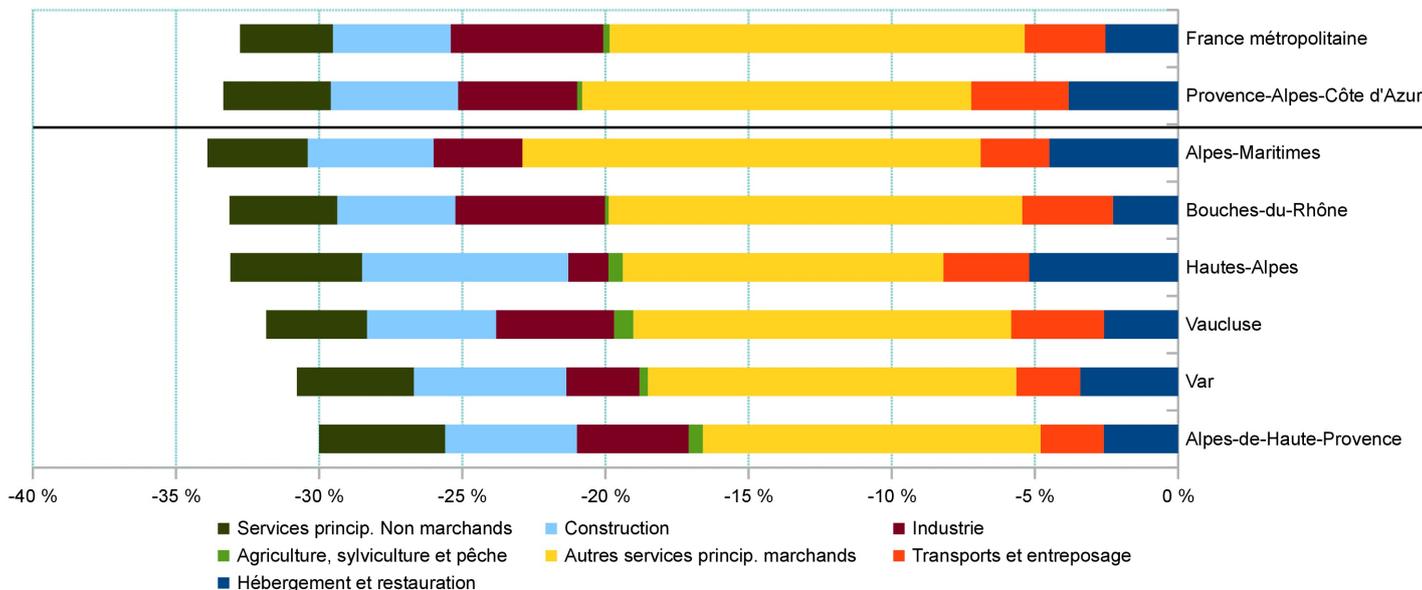
- -35,4 et moins
- de -33,7 à plus de -35,4
- de -32,1 à plus de -33,7
- de -30,5 à plus de -32,1
- plus de -30,5



© IGN - Insee 2020

Sources : calculs Insee à partir de sources diverses

2 Variation d'activité économique par rapport à une situation normale (en %) et contributions sectorielles (en points)



Source : calculs Insee à partir de sources diverses

La structure sectorielle de l'économie de Provence-Alpes-Côte d'Azur l'expose un peu plus que la plupart des autres régions de province (figure 2). En particulier, l'hébergement-restauration, activité quasiment à l'arrêt, occupe dans l'économie régionale une place plus importante que dans toute autre région, exceptée la Corse. De même, le transport-entreposage et les activités de services aux entreprises, très présentes en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, sont plus durement touchés que le reste de l'économie. Comme ailleurs, la région souffre en outre du coup de frein brutal dans la construction et le commerce non alimentaire. À l'inverse, le faible poids de l'industrie, notamment dans les domaines très affectés de la fabrication d'équipements électriques et de machines et d'autres produits industriels, l'expose moins que d'autres régions.

La structure sectorielle des Alpes-Maritimes l'expose fortement à la crise

À un niveau géographique plus fin, les spécificités sectorielles sont plus marquées et l'impact économique plus disparate. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Alpes-Maritimes se distinguent par une forte

exposition sectorielle, en raison du poids très important des services marchands, en particulier les plus durement touchés par la crise tels que l'hébergement-restauration et le commerce.

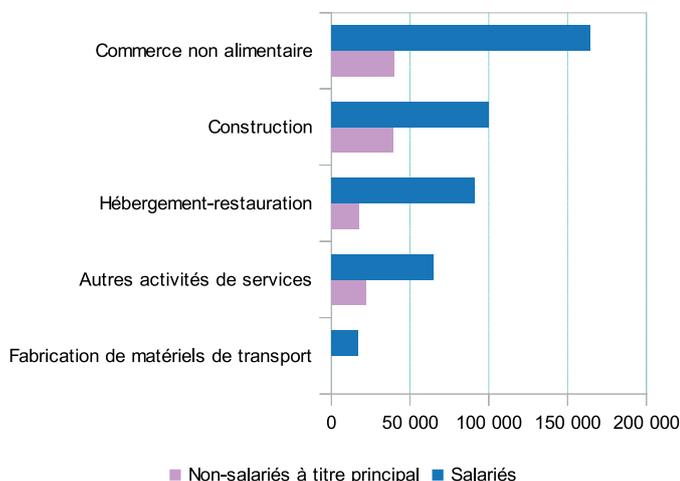
Dans les Hautes-Alpes, hébergement-restauration et construction, secteurs quasiment à l'arrêt sont très présents mais le choc économique est amorti par une surreprésentation des activités non marchandes.

Les Bouches-du-Rhône sont également très concernées par la baisse d'activité, avec en particulier une spécialisation dans certains secteurs très ralentis de l'industrie (cokéfaction-raffinage et fabrication de matériel de transport).

La structure sectorielle du département de Vaucluse l'expose plus modérément. Certes le poids du commerce et du transport-entreposage, durement touchés, y est important mais l'agriculture et les industries agro-alimentaires, relativement épargnées, comptent plus qu'ailleurs.

La faible industrialisation du Var, en particulier dans les domaines en panne d'activité, mais également le poids des services non

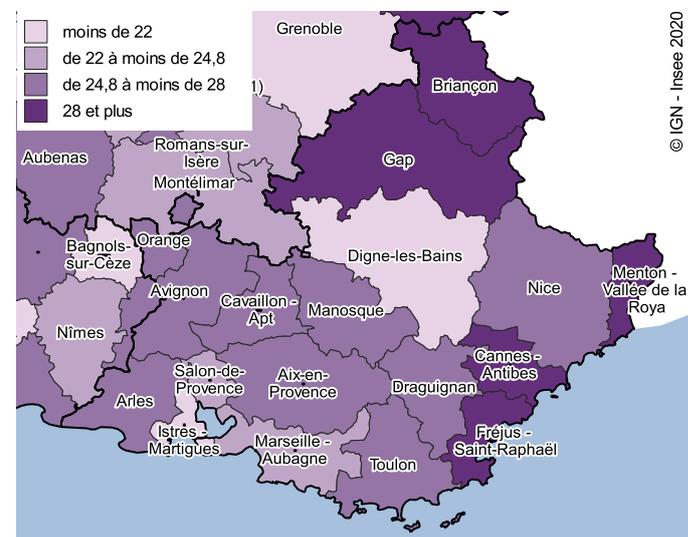
3 Nombre d'emplois occupés dans les secteurs les plus impactés en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Lecture : le secteur du commerce non alimentaire, très fortement impacté, emploie 164 600 salariés en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 39 900 non-salariés à titre principal.

Sources : Insee, Clap 2015, emploi salarié au 31/12, bases non-salariés 2015, non-salariés à titre principal actifs au 31/12

4 Part dans l'emploi salarié des secteurs très fortement impactés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, par zone d'emploi (en %)



Sources : Insee, Clap 2015, emploi salarié au 31/12

marchands et de certains services marchands moins exposés amortissent les effets défavorables de la crise sur son économie.

De même, les Alpes-de-Haute-Provence comptent parmi les départements les moins durement affectés de France métropolitaine. Sa structure sectorielle, qu'elle porte sur les activités marchandes ou non marchandes, modère l'impact général de la crise sur son économie.

Plus d'un salarié sur quatre dans un secteur très fortement impacté par la crise

Le recul de l'activité se traduit par un choc d'ampleur variable selon les secteurs. Dans plusieurs d'entre eux (*sources et méthode*), l'activité est réduite de plus de deux tiers par rapport à une situation normale. Ces secteurs occupent en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 475 700 salariés dont 38 300 intérimaires et 119 700 personnes exerçant une activité principalement non salariée fin 2015 (*figure 3*). Ainsi, hors intérimaires, 27 % des salariés de la région et 44 % des actifs étant à titre principal non-salariés sont concernés.

Moins nombreux, les non-salariés sont donc en proportion bien plus concernés que les salariés. Ils sont en effet très présents dans les secteurs où les baisses d'activités sont les plus fortes : le commerce non alimentaire, l'hébergement-restauration, certaines activités de services telles que la coiffure et les soins de beauté et surtout la construction. Dans la région, 14 % des non-salariés travaillent dans le secteur de la construction contre 12 % en moyenne métropolitaine.

Les secteurs très touchés se composent essentiellement de petits établissements

Au sein des secteurs les plus touchés, les petits établissements sont plus fréquents que dans le reste de l'économie, et ce tout particulièrement en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ainsi, dans les secteurs où l'impact est le plus fort, 78 % des salariés travaillent dans un établissement de moins de 50 salariés contre moins de la moitié pour l'ensemble des salariés. L'industrie du matériel de transport, elle aussi durement touchée, fait toutefois exception avec quatre salariés sur cinq travaillant dans un établissement de plus de 250 salariés.

Les zones touristiques sont structurellement les plus concernées

En raison des spécialisations sectorielles des zones d'emplois, la part de salariés travaillant dans des secteurs très fortement impactés varie du simple au double en Provence-Alpes-Côte d'Azur : de moins de 20 % dans la zone d'emploi d'Istres-Martigues à près de 40 % dans celle de Briançon (*figure 4*).

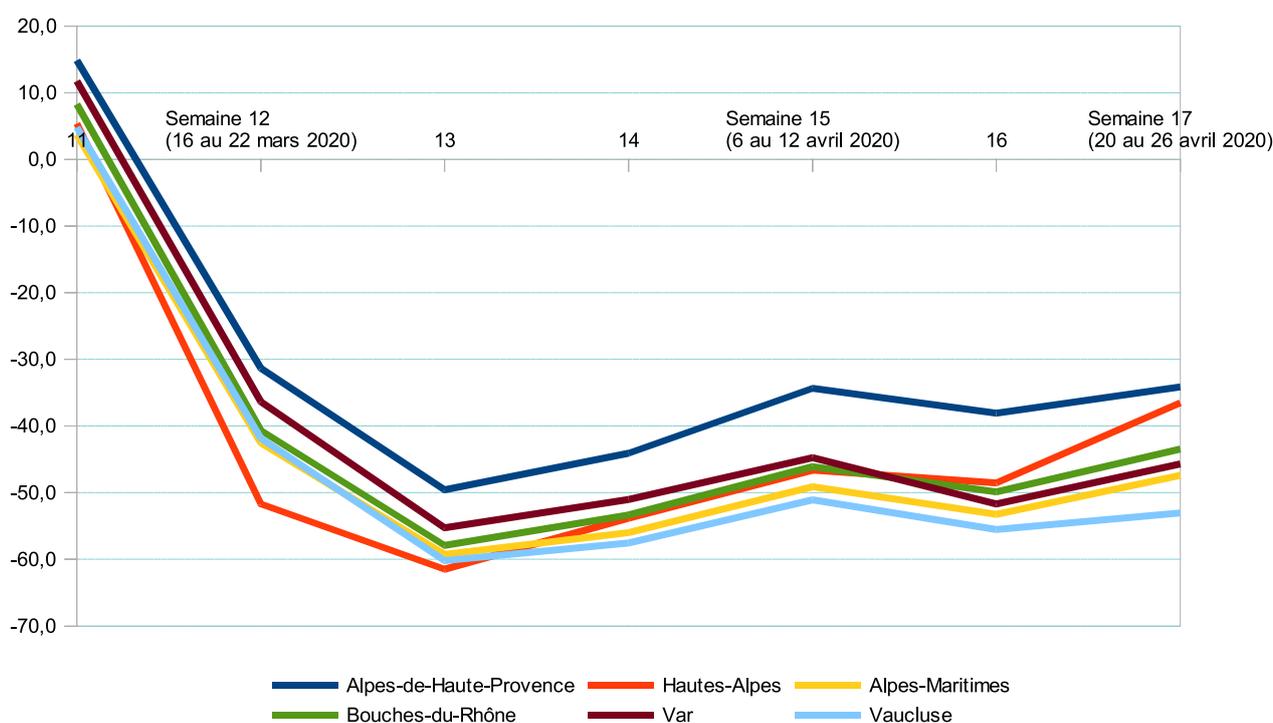
Ce sont les zones d'emploi des Alpes et de la Côte d'Azur, où le tourisme est très développé, qui sont les plus concernées. Les salariés de ces zones, très nombreux à travailler dans l'hébergement-restauration, subissent de plein fouet l'arrêt d'activité de ce secteur. Dans la zone de Briançon, l'une des plus affectées de France, l'hébergement-restauration occupe près de 18 % des salariés, soit

Encadré – Une approche de l'impact de la crise par le volume des transactions par carte bancaire

Lors de la mise en place du confinement, les transactions par carte bancaire (*source et méthode*) ont fortement reculé. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la baisse atteint 58 % du 23 au 29 mars – première semaine complète de confinement – par rapport à la même semaine en 2019. Depuis lors, les transactions par carte bancaire se sont légèrement redressées. La semaine du 20 au 26 avril se caractérise par une diminution dans la région de -46 % par rapport à la même semaine en 2019.

Le repli est d'ampleur variable entre les départements (*figure 5*). Ainsi, pour le début du confinement (semaine du 23 au 29 mars), les Hautes-Alpes (-65 %) et les Alpes-Maritimes (-59 %) sont les plus touchés en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La fermeture des stations de sport d'hiver et le départ des touristes ont entraîné une forte baisse des transactions. Le recul est moindre dans le Var (-55 %) qui a pu profiter d'un afflux inhabituel de personnes vers leurs résidences secondaires, ou de retours d'étudiants. Les Alpes-de-Haute-Provence figurent parmi les départements français dans lesquels la baisse des transactions a été la moins forte : elle est néanmoins proche de 50 %. Dans les Bouches-du-Rhône dont la surface commerciale non alimentaire est importante, la baisse est d'ampleur intermédiaire (-58 %).

5 Évolution du montant hebdomadaire de transactions par carte bancaire entre 2019 et 2020 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, par département



Note : glissement annuel du montant hebdomadaire de transaction en 2020 par rapport à la semaine comparable en 2019.

Source : cartes bancaires, calculs Insee

quatre fois plus que la moyenne nationale.

La zone d'emploi de Fréjus-Saint-Raphaël, elle aussi très durement touchée, compte une part d'emplois importante, non seulement dans l'hébergement-restauration mais aussi dans la construction et le commerce non alimentaire, tous en panne d'activité.

À l'inverse, dans les zones d'emplois de Salon-de-Provence, Digne-les-Bains, Marseille-Aubagne et Istres-Martigues, les activités les plus ralenties par la crise sont moins fréquentes. Le taux de salariés travaillant dans un secteur très fortement impacté y est inférieur à la

moyenne nationale (24,8 %). Dans ces zones, le poids du commerce non alimentaire et de l'hébergement-restauration est faible. Il se combine parfois avec certaines spécialisations comme la fabrication de matériel de transport dans la zone de Marseille-Aubagne ou le transport-entreposage, dont la baisse d'activité est un peu moins marquée, pour Istres-Martigues. ■

Sources et méthode

La méthode mesurant la baisse instantanée d'activité économique consiste à appliquer les évolutions sectorielles nationales à la structure de chaque territoire, cette structure étant celle de la valeur ajoutée des économies régionales et départementales. Selon cette méthode, le fait qu'un territoire est fortement doté en une activité ayant subi un choc très brutal contribue mécaniquement à générer un impact élevé sur son économie. La somme des contributions de tous les secteurs permet d'estimer l'impact global sur l'économie régionale ou départementale. Toutefois, plusieurs critiques peuvent être faites à l'égard de cette méthode. La première est que la méthode risque d'être appliquée à un niveau trop agrégé, ce qui masquerait les spécificités sectorielles et territoriales. Ainsi, opérer au niveau de l'ensemble de la construction néglige de distinguer les dynamiques propres au bâtiment et aux travaux publics. La seconde critique est que les différences de comportement des entreprises ne sont pas intégrées ; pourtant, tandis qu'une entreprise reprendra partiellement son activité grâce à des protocoles sanitaires garantissant la sécurité de ses employés, une autre pourrait reprendre plus tardivement si les « gestes barrière » sont plus compliqués dans ses établissements. Une troisième critique est que cette méthode ne tient pas compte des variations de la demande des résidents qui s'adresse à l'économie présentielle dans les territoires. Pourtant, les revenus des ménages peuvent être plus atteints par la crise dans certains territoires, par exemple ceux des non salariés (chefs d'entreprise, artisans, professions libérales) plus présents dans le sud de la France. Ces phénomènes peuvent affecter davantage les débouchés dans certains territoires et les amener à diverger, au cours de cette crise, d'autres territoires ayant un tissu économique voisin.

Pour l'analyse de l'emploi, les secteurs économiques ont été classés selon l'intensité de la baisse d'activité qu'ils connaissent au niveau national selon la note de conjoncture de l'Insee du 7 mai. Cette classification s'est appuyée sur les éléments fournis par l'analyse de la baisse d'activité au niveau national avec l'approche du PIB et la connaissance des fermetures réglementaires :

- secteurs très fortement impactés (plus de deux tiers de baisse d'activité) : l'hébergement-restauration (IZ), le commerce non alimentaire (GZ hors 46.2, 46.3, 47.11 et 47.2), la construction (FZ), la cokéfaction-raffinage (C2), la fabrication de matériel de transport (C4) et des activités de service (RU et 78.2) ;
- secteurs fortement impactés (de un tiers à deux tiers de baisse) : la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques, fabrication de machines (C3), la fabrication d'autres produits industriels hors pharmacie (C5 hors C21), le transport et entreposage (HZ), la production de films, programmation et conseil informatique (J59), la programmation conseil et autres activités informatiques (J62), les activités immobilières (LZ), les activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien (MN), l'enseignement culturel, médecins, dentistes, action sociale sans hébergement (85.5, 86.2 et Q88) ;
- secteurs plus modérément impactés (moins de un tiers de baisse d'activité) : tous les autres secteurs.

On considère ici le secteur de chaque établissement (APET) et non celui de l'entreprise (APEN).

Les emplois salariés sont issus de Clap 2015, effectifs au 31 décembre. Les emplois non salariés sont issus de la base non-salariés 2015. On conserve les non-salariés à titre principal en activité au 31 décembre. Les effectifs d'emplois intérimaires sont issus des estimations d'emploi localisées au 4e trimestre 2015.

Les données sur les transactions bancaires proviennent de Cartes Bancaires CB et couvrent l'essentiel des transactions par cartes bancaires. Elles sont tirées d'une extraction de transactions anonymisées et agrégées à l'échelle départementale afin de respecter les exigences de confidentialité.

Ces informations sont sujettes à certaines limites. Les données utilisées concernent tout détenteur de carte bancaire CB sur le territoire français, ce qui, outre les ménages, peut recouvrir aussi des entreprises. Ces données ne recouvrent pas les transactions réalisées par d'autres moyens de paiement (espèces, chèque, ticket restaurant, etc.). De plus, à l'inverse des données utilisées à l'échelle nationale, notamment dans l'estimation de la perte de consommation des ménages, les données départementales intègrent certaines transactions non assimilables à de la consommation (dons à des associations, achat de timbres fiscaux, etc.). Enfin, les transactions à distance (notamment celles sur internet) ne sont pas prises en compte.

Pour en savoir plus

- Tableau de bord de la conjoncture Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Publications *Insee Conjoncture Provence-Alpes-Côte d'Azur*
- *Points de conjoncture 2020*

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenti
CS 70 004
13 395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :
Alberto Lopez

Rédacteur en chef :
Jérôme Domens

Crédits photos :
Insee

ISSN : 2417-1417 (en ligne)

© Insee 2020